



République Française  
Département du Gard  
Mairie de Dions - 30190  
Tél. : 04 30 06 52 90  
Courriel : [accueil@dions.fr](mailto:accueil@dions.fr)  
Site : [www.dions.fr](http://www.dions.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Début du Conseil Municipal à 10h

Madame Christiane IGIER, doyenne de l'assemblée ouvre ce Conseil Municipal et préside ce Conseil Municipal jusqu'à l'élection du MAIRE.

Madame Christiane IGIER procède à l'appel des Conseillers Municipaux élus lors des élections municipales du 15 mars 2026

### **Sont présents :**

Mesdames Christiane IGIER, Jocelyne SAINT-HAONT, Véronique SIARD, Martine SAVIN, Fanny DUZAGE

Messieurs, Vincent BECHARD, Patrick DARRAS, Serge ROSSIRE, Arnaud VATAIRE, Patrick CHABERT

### **Sont absents représentés :**

Madame Pascale FUCHS par madame Christiane IGIER

Monsieur Christophe FLAUGERE par madame Jocelyne SAINT-HAONT

Monsieur Marc BOUTILLET par monsieur Vincent BECHARD

### **Sont absents démissionnaires :**

Madame Fabienne SAINT-GRATIEN

Monsieur Gérard THEOTIME

### **Délibérations :**

#### **Election du MAIRE :**

Madame Christiane IGIER, doyenne de l'assemblée demande s'il y a un candidat au poste de MAIRE.

Monsieur Vincent BECHARD fait acte de candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame IGIER fait procéder à l'élection du MAIRE par vote à bulletin secret.

Treize personnes se sont exprimées. Monsieur Vincent BECHARD est élu MAIRE de DIONS par onze voix pour et deux abstentions.

Une fois cette élection effectuée, Monsieur Vincent BECHARD, nouvellement élu MAIRE, prend la présidence de ce Conseil Municipal.

### **Délibération du nombre d'adjoint.**

Le MAIRE nouvellement élu propose que ce Conseil Municipal comporte en son sein, quatre adjoints

Le Conseil municipal approuve ce nombre par douze voix pour et une abstention.

### **Délibération sur l'élection des adjoints.**

Monsieur le MAIRE propose comme adjoints :

1ere adjointe Madame Jocelyne SAINT-HAONT

2eme adjoint Monsieur Patrick DARRAS

3eme adjoint Madame Christiane IGIER

4eme adjoint Monsieur Marc BOUTILLET

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret pour ces personnes à 12 voix pour et une abstention.

### **Lecture et remise de la CHARTE DES ELUS**

En application des dispositions de l'Article L2121-7 alinéa3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le MAIRE lit aux

Conseillers Municipaux la CHARTE de L'ELU.

Une fois cette lecture effectuée, le MAIRE remet individuellement à chaque Conseiller Municipal un exemplaire de cette CHARTE de l'ELU. (Annexée à ce compte rendu)

### **Délibération sur l'indemnité du MAIRE**

En application des dispositions de l'Article L2123-23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le MAIRE demande au Conseil Municipal à ce que son indemnité soit réduite de 400 euros sur le montant brut allouable.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette demande par douze voix pour et une abstention.

### **Délibération sur l'indemnité des adjoints., le MAIRE**

Le MAIRE propose que l'indemnité de chaque adjoint soit égale à la moitié de l'indemnité maximale autorisée.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette demande par douze voix pour et une abstention.

### **Délibération sur la création d'un Comité Consultatif dit <<Démocratie Participative.>>**

En application des dispositions de l'Article L2143-2 alinéa 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le MAIRE propose au Conseil Municipal la création

d'un Comité Consultatif dit de Démocratie Participative ayant pour vocation d'éclairer le Conseil Municipal sur toutes affaires concernant la Commune et pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal approuve cette création à l'unanimité.

En application des dispositions de l'Article L2143-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le MAIRE désigne comme Présidente Madame Martine SAVIN.

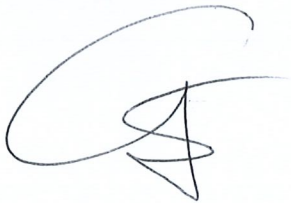
## DIVERS

Monsieur Patrick CHABERT demande qu'à raison des démissions de Madame Fabienne SAINT-GRATIEN et Monsieur Gérard THOTIME soit appelés les suivants de liste.

Le MAIRE répond que cela sera effectif pour le prochain Conseil Municipal.

Fin du Conseil Municipal à 10h45

Secrétaire de séance  
Christiane IGIER



Le Maire  
Vincent BECHARD

